

La Lettre économique d'Egypte

Direction Générale du Trésor © - N° 112 – Septembre 2020

EDITORIAL

N° 112

Septembre 2020

En cette rentrée, la pandémie reste un sujet de préoccupation majeur dans le monde à telle enseigne que beaucoup de pays européens notamment craignent une seconde vague et prennent graduellement de nouvelles mesures restrictives pour contenir de potentielles nouvelles infections. Force est de constater que la situation semble, pour l'heure, bien plus sous contrôle en Egypte. S'il est difficile de se faire une idée de la situation sanitaire réelle, la tendance depuis le pic épidémique est très largement orientée à la baisse ce qui laisse entrevoir des perspectives de reprise des affaires. De fait, le gouvernement a assumé le fait de ne pas fermer son économie et récolte aujourd'hui les fruits d'une gestion globalement maîtrisée. Cette dernière se reflète dans les derniers indicateurs macroéconomiques connus : le PIB pour l'année 2019/2020 devrait être supérieur à 3%. L'inflation n'a jamais été aussi basse depuis longtemps, autorisant même la banque centrale à récemment baisser son taux d'intérêt de 50 pbb sans qu'il n'y ait d'incidence sur les entrées de capitaux à court terme, essentiels au financement de la dette externe. Le FMI va pour sa part très probablement revoir à la hausse ses prévisions de croissance pour 2020/2021 (actuellement à 2%). Les mesures prises pour soutenir l'activité et minimiser l'impact social devraient faire légèrement augmenter les ratios d'endettement/PIB et le déficit budgétaire sans pour autant remettre en cause la stratégie de consolidation fiscale.

Ces très bons résultats ne doivent toutefois pas faire oublier les défis auxquels le pays va être confronté à plus ou moins brève échéance. Les vulnérabilités externes restent criantes avec une économie qui reste tributaire de ses principales rentes (transferts financiers de la diaspora, tourisme et canal de Suez), l'environnement des affaires reste très compliqué, le secteur privé reste bridé, les ménages se sont paupérisés et leur pouvoir d'achat s'est érodé, la marge de manœuvre budgétaire du gouvernement reste faible en l'absence de réforme de fond.

Ce contexte n'empêche pas nos entreprises d'avancer. Le chemin s'avèrera certainement plus tortueux que prévu mais l'essentiel est qu'à la fin du match, même s'il faut des prolongations, ce soit la France qui gagne. L'équipe du Service Economique, tout comme l'ensemble de l'écosystème des partenaires export qu'il convient de saluer, est bien entendu plus que jamais à votre disposition à chaque fois que ce sera nécessaire.

Michel OLDENBURGChef du Service économique
michel.oldenburg@dgtresor.gouv

SOMMAIRE

- | | |
|---------|---|
| Page 2 | Le Budget de l'Etat égyptien pour l'année fiscale 2020/2021 |
| Page 6 | L'Egypte lance d'ambitieux programmes dans le dessalement |
| Page 8 | Première émission de <i>Green Bonds</i> réussie pour l'Egypte |
| Page 10 | Loi n°152 de l'année 2020 relative au développement des MPME |
| Page 12 | Brèves et indicateurs économiques |

POLITIQUE ECONOMIQUE

Le Budget de l’Etat égyptien pour l’année fiscale 2020/2021

Le budget 2020/2021 est entré en vigueur le 1er juillet. Il s’inscrit, à ce stade, dans la continuité des précédents exercices en **poursuivant la consolidation budgétaire** (réduction du déficit public à 6,3% du PIB et de la dette publique à 82,8% du PIB). Il fera l’objet d’une **loi de finance rectificative** d’ici la fin de l’année pour tenir compte des nouveaux paramètres : baisse des recettes liée au **ralentissement économique**, nécessaire augmentation de certaines dépenses en **réponse à la crise du Covid-19**. Si un dérapage est à attendre, son ampleur dépendra avant tout de la levée de nombreuses incertitudes liées au contexte mondial. La **rigidité de la structure de la dépense publique** (poids du service de la dette, masse salariale, subventions et aides sociales) rend plus que jamais nécessaire la **mobilisation de nouvelles recettes**, fiscales ou non, afin de dégager des ressources supplémentaires pour l’investissement, en particulier dans les **secteurs sociaux**.

Un premier Budget post-Covid 19 bâti sur des hypothèses « pré-pandémie » qui s’inscrit, à ce stade, dans la continuité des budgets précédents en prônant la consolidation budgétaire

- **Un budget préservant la trajectoire d’assainissement engagée ces dernières années...**

Préparé avant l’irruption de la crise du Covid-19, le projet de budget n’a pas fait l’objet d’ajustements avant son adoption fin juin pour entrer en vigueur le 1er juillet. En ligne avec les engagements des autorités d’assainir la situation des finances publiques², **il s’inscrit largement dans la continuité des exercices**

¹ Le budget de l’Etat comprend l’Administration centrale, les gouvernorats et collectivités locales, ainsi que la plupart des autorités de service public, **mais son périmètre ne couvre pas le secteur public dans son ensemble : il exclut les autorités dites « économiques »** (notamment : Autorité du Canal de Suez, Egyptian General Petroleum Corporation, Egyptian National Railway) **et les entreprises publiques, la National Investment Bank, le Social Insurance Fund, et une partie indéterminée des dépenses liées au secteur de la défense.**

précédents en affichant une nouvelle réduction du déficit et de la dette publique, respectivement de 7,8% du PIB à 6,3% du PIB (avec un nouvel excédent primaire de 2% du PIB) et de 86,1% du PIB fin juin 2020 à 82,8% du PIB fin juin 2021. Le besoin de financement s’affiche en hausse de 20% à 988 Mds LE en raison des remboursements dus au titre du principal des dettes arrivées à échéance (+48% à 556 Mds LE). Il repose sur une prévision de croissance du PIB de 4,5% et un prix du baril de pétrole de 61\$.

- **... qui sera révisé en fin d’année pour refléter la nouvelle donne induite par le Covid-19**

Les autorités ont fait le choix d’attendre la fin de l’année 2020 avant d’envisager une révision du budget en cours d’exécution compte tenu des incertitudes liées aux conséquences de la crise sanitaire sur l’activité économique³. De son côté, **le FMI a d’ores et**

Hypothèses macroéconomiques inscrites au Budget

Hypothèses	Budget 2019-2020	Budget 2020-2021
Croissance du PIB réel (en%)	6	4,5
PIB nominal (en Mds LE)	6163	6844
Taux de change (LE/USD)	17,46	15,70
Baril de brut (en USD)	68	61
Bons du Trésor (yield en %)	15,5	13,5
Inflation (en %)	9	9
Taux de chômage (en %)	9,1	n.d.

² L’année fiscale 2015/16 s’est achevée sur un déficit public à 12,5% du PIB (déficit primaire de 3,5% du PIB) ; dette publique 102,8% du PIB.

³ Le ministère de la Planification et du Développement économique prévoit quant à lui un taux de croissance de 3,4% du PIB cette année, contre 2% pour le FMI (en juin 2020 – nouvelle projection très certainement revue à la hausse à venir).

déjà intégré un certain relâchement de la trajectoire de consolidation budgétaire cette année dans ses prévisions. Considérant que la priorité de court terme est de préserver les dépenses dans les secteurs sociaux (santé, protection sociale), les services du Fonds estiment à ce stade que le ralentissement de l'activité économique (2% selon leurs estimations actuelles) conduira à une augmentation du déficit budgétaire (de 7,8% à 8,7% du PIB) et, mécaniquement, de la dette publique (temporairement à 93% du PIB), avant de reprendre sa trajectoire descendante en 2021/2022. **Le maintien d'un excédent primaire**, bien que ramené à 0,5% du PIB, **reste néanmoins un acquis que le FMI et les autorités entendent préserver à tout prix.**

A ce stade, peu de mesures d'envergures inscrites au Budget 2020/2021

- **Des mesures fiscales exceptionnelles encore insuffisantes pour assurer une progression durable des recettes de l'Etat**

Volet le plus exposé aux incertitudes, **le budget affiche une augmentation des recettes de l'Etat de 14% à 1289 Mds LE** (soit 18,8% du PIB), soutenue par plusieurs mesures fiscales exceptionnelles décidées hors préparation budgétaire. Parmi elles, on notera l'extension de la taxe de « contribution au développement » sur la vente de nouveaux produits (diesel, pétrole, téléphone portable importés, internet, cigarettes, etc.) ou encore un prélèvement exceptionnel – dit « Taxe Covid-19 » – de 1% sur l'ensemble des salaires bruts et 0,5% sur les pensions de retraites qui, à eux deux, assureraient des recettes fiscales supplémentaires à hauteur de 42 Mds LE (soit 0,7% du PIB). **La crise met néanmoins en lumière la nécessité d'une véritable stratégie de mobilisation de recettes supplémentaires.** Celle-ci⁵ devrait être présentée au Gouvernement d'ici la fin de l'année et contiendrait un ensemble de recommandations pour

Comparaison des budgets présentés pour les années fiscales 2019/2020 et 2020/2021

En Mds LE	Exécution 2018/2019	Exécution 11 M 2018/2019	Exécution ⁴ 11 M 2019/2020	Budget 2019-2020	Budget 2020-2021	Variation* en % en g.a.
Recettes totales	941,9	770,1	789,8	1134,4	1288,8	+13,6
Recettes fiscales	736,1	616,4	601,4	856,6	964,8	+12,6
Dont TVA	308,9	310	296,6	364,7	401,1	+10
Autres recettes	203,2	152,7	181,3	274	321,8	+17,4
Dons	2,6	1	4,1	3,8	2,2	-42,1
Dépenses totales	1369,9	1096,4	1171,4	1574,6	1713,2	+8,8
Salaires et indemnités	266,1	243,4	264,2	301,1	335	+11,3
Intérêts de la dette	533	385,9	440,7	569,1	566	-0,5
Subventions, aides, allocations sociales	287,5	237,1	195,9	327,7	326,3	-0,4
Investissements	143,3	111,3	143,5	211,2	280,7	+32,9
Achats de biens et services	62,4	53,2	55	74,9	100,2	+33,8
Autres	77,6	65,5	72,1	90,4	105	+16,1
Déficit budgétaire en % du PIB	430 8,1	327,7 6,2	389,1 6,5	445,1 7,2	432,1 6,3	-2,9 -0,9 pp

⁴ L'exécution budgétaire 2019/2020 n'est pas encore connue.

⁵ La *Medium Term Revenue Strategy*, développée en collaboration avec le FMI (METAC) et l'OCDE, vise à faire progresser les recettes

de l'Etat par la mise en œuvre de réformes institutionnelles ayant comme axes principaux : l'amélioration de la performance des administrations fiscales et douanières, la rénovation du régime d'impôt sur le revenu et l'extension du cadre de la TVA.

augmenter les recettes de l'équivalent de 2% du PIB d'ici quatre ans (soit aux alentours de 20% du PIB).

▪ **Pas de nouveautés notables prévues sur le plan des dépenses**

Les dépenses publiques s'affichent en hausse de près de 9% à 1713 Mds LE au budget (soit 25% du PIB contre 30% en 2016). Le plan de soutien de 100 Mds LE (1,8% du PIB) en réponse à la crise sanitaire ayant été exécuté en grande partie sur l'année fiscale précédente⁶, **peu de mesures d'envergure sont inscrites dans le budget actuel sur le plan des dépenses**. Parmi les mesures exceptionnelles annoncées hors cadre budgétaire, on retiendra notamment l'augmentation de 75% du traitement des personnels soignants du secteur public (2,25 Mds LE) et le bonus accordé aux près de 8 millions de fonctionnaires (7% pour ceux relevant la loi sur la fonction publique et 12% pour les autres fonctionnaires).

Répartition des dépenses dans la classification « fonctionnelle »			
En Mds LE En % du PIB	Budget 2019-2020	Budget 2020-2021	Variation en g.a.
Services publics généraux	756 12,3%	776,5 11%	+27,1%
Ordre public et sureté	79,7 1,3%	80,4 1,2%	+0,9%
Affaires économiques	98,9 1,6%	111,8 1,6%	+13%
Protection de l'environnement	3 0,04%	3,3 0,05%	+10%
Logement et équipements collectifs	63,4 1%	79,5 1,2%	+25,4%
Santé	73,1 1,2%	93,5 1,4%	+27,9%
Jeunesse, culture et affaires religieuses	41,1 0,7%	48,4 0,7%	+17,8%
Education	132 2,1%	157,6 2,3%	+19,4%
Protection sociale	270,9 4,4%	286 4,2%	+5,6%
Divers activités fonctionnelles	66,3 1%	76,1 1,1%	+14,8%
Total	1574,6 25,6%	1713,2 25%	+8,8% +0,6pp

⁶ Selon le [Ministère des Finances](#), 63% de ce montant auraient été déboursé avant le début du mois de mai.

⁷ 79 hôpitaux et 294 centres de soins primaires devraient être modernisés dans 9 Gouvernorats. Les centres d'urgence des hôpitaux devraient être modernisés (ajout de 3146 lits de soins

Si les efforts d'investissement sont réels (+33% à 281 Mds LE), **ils restent toutefois modestes rapporté au PIB (4,1%)**. Ils se concentrent cette année encore dans le secteur de la construction/BTP (175 Mds LE dont 24 Mds pour la construction de nouveaux logements) suivi par le secteur des transports (73 Mds LE pour l'acquisition de machines, équipements et matériels). Les secteurs de l'éducation et la santé⁷ recevraient respectivement 36,1 Mds LE (+66% par rapport à l'année dernière, 13% des investissements publics) et environ 21 Mds LE d'investissements publics (+41%, 7% des investissements publics). Enfin, 9 Mds LE sont inscrits comme « réserve d'investissement », 6 Mds LE en provision pour compenser les variations de prix sur les contrats en cours et 5 Mds LE pour couvrir des avances de paiement.

Des rigidités structurelles persistantes (dette publique, masses salariale) continuent d'obérer la capacité d'investissement de l'Etat, notamment dans les secteurs sociaux

▪ **Service de la dette, masse salariale et subventions : des rigidités persistantes**

Malgré les efforts de consolidation budgétaire, en particulier sur les subventions, dont l'objectif devait être de dégager des ressources supplémentaires pour les dépenses sociales, **la structure des dépenses publiques fait apparaître des rigidités persistantes**. Ainsi, **le service de la dette reste de loin le premier poste de dépenses**. Au total (principal + intérêt) il s'établira à 1122 Mds LE (+19% en g.a.) soit 16% du PIB, 65% des dépenses budgétaires et 86% des recettes, le paiement des intérêts représentant à lui seul 33% des dépenses). **Les dépenses en salaires et indemnités**, deuxième poste de dépenses de l'Etat, **continuent leur progression** en valeur absolue (+11% à 335 Mds LE) bien que stable rapporté au total des dépenses (20%) ou au PIB (4,9%). Ce poste devient symboliquement le 2^e poste de dépenses de l'Etat devant celui des subventions et transferts sociaux. **Le poste subventions et aides sociales reste stable par rapport à**

intensifs, 400 couveuses, 449 lits pour enfants). La construction de 6 centres de collectes de plasma devrait être finalisée et la construction de 8 nouveaux centres devrait être entamée. 4 Mds LE seront investis dans la modernisation des hôpitaux universitaires.

l'année dernière (19% des dépenses et 25% des recettes). La réforme des subventions énergétiques devrait se poursuivre (-47% à 28 Mds LE contre 81 Mds LE en 2015/2016 et 144 Mds LE en 2016/2017) même si les autorités ont déjà annoncé le report de la suppression des subventions à l'électricité pour les industriels jusqu'en 2025⁸. Dans le même temps, **les dépenses de subventions alimentaires⁹ (63,5M de bénéficiaires) devraient diminuer** (-5,1% à 84 Mds LE), et celles allouées – sur fonds de la Banque Mondiale - aux **programmes Takaful et Karama de transferts en espèces aux plus démunis** (3,6M de familles bénéficiaires) **augmenteraient marginalement (+3% à 19 Mds LE)**.

▪ **La difficulté de tenir les obligations constitutionnelles dans les secteurs sociaux**

Les chiffres sur lesquels communiquent les autorités¹⁰ en matière de dépenses consacrées aux secteurs de la santé et de l'éducation sont difficilement vérifiables dans les documents budgétaires ce qui **rend difficile l'analyse de la conformité de l'effort budgétaire aux obligations constitutionnelles¹¹**.

Ainsi, si les autorités ont annoncé un montant de 258,5 Mds LE (soit 3,8% du PIB) pour les dépenses en santé et 363,6 Mds LE (soit 5,3% du PIB) pour les dépenses en éducation/enseignement supérieur, soit au-dessus du seuil constitutionnel minimum, ces montants divergent de ceux effectivement inscrits au budget selon la classification fonctionnelle : 94 Mds LE pour la santé (+27% ; 5,5% des dépenses, 1,4% du PIB) et 157,5 Mds LE pour l'éducation (+20% ; 9,2% des dépenses ; 2,3% du PIB). D'après cette dernière classification, **elles s'inscrivent en baisse constante par rapport au PIB** : elles ont été ramenées de 1,8% du PIB à 1,4% (1,2% en 2019/2020) entre 2016 et 2020 pour la santé, et de 3,6% à 2,2% (2,1% en 2019/2020) sur la même période pour l'éducation.

Louis SELLIER

Attaché économique

louis.sellier@dgtresor.gouv.fr

Isabelle ROSE

Adjointe au Chef de Service

Cheffe du pôle

Macroéconomique et financier

isabelle.rose@dgtresor.gouv.fr

⁸ En parallèle d'une vague d'augmentations des tarifs de l'électricité pour les particuliers, comprises entre 16% et 30%, et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2020.

⁹ Comprenant le pain subventionné et la carte *tamween*, ancienne « carte de rationnement », qui permet désormais de se fournir en produits alimentaires subventionnés sur la base d'une allocation de 50 LE/mois et par bénéficiaire.

¹⁰ Voir notamment le [compte-rendu](#) sur la transparence budgétaire co-publié par le ministère des Finances et l'UNICEF.

¹¹ Selon la [Constitution de 2014](#) (art. 18, 19, 21 et 23), des seuils minimaux de dépenses sont prévus dans les domaines suivant : la santé (3% du PIB), l'éducation (4%), l'enseignement supérieur (2%) et la recherche scientifique (1%). L'objectif est qu'elles progressent régulièrement pour « s'approcher des standards internationaux ».

POLITIQUE SECTORIELLE

L'Égypte lance d'ambitieux programmes dans le dessalement



Confrontée à un déficit structurel dans son approvisionnement en eau potable et une réduction du débit du Nil, l'Égypte mise sur le dessalement pour répondre à court terme aux besoins croissants de sa population. L'annonce par le Ministre du Logement d'un plan d'investissement de 134,2 Mds EGP (7,25 Mds EUR) d'ici 2050 renforce l'appétence du privé pour ce secteur concurrentiel.

Des objectifs de production colossaux pour compenser le déficit structurel de l'Égypte...

Face au risque de baisse de ses ressources hydriques, l'Égypte mise sur le dessalement. A la pression démographique – + 58 millions d'habitants d'ici 2050 – s'ajoute la baisse du débit du Nil, dont dépend à plus de 80 % le pays pour son approvisionnement en eau douce. Si la hausse progressive des températures pèse sur le débit du fleuve, c'est aujourd'hui le grand barrage de la Renaissance éthiopien (74 Mds de m³ de retenue¹², sur le Nil bleu - principal affluent du Nil), qui inquiète. En conséquence, le Ministre du Logement, des Services et des Communautés Urbaines a annoncé **fin août 2020 un plan visant à sécuriser l'accès à l'eau**. Il repose à la fois sur la rationalisation des ressources existantes et sur le développement de ressources alternatives, principalement via un recours accru au dessalement.

¹² A ce stade, le barrage serait rempli à moins de 7 % (4,9 Mds m³ sur une retenue totale attendue de 74 Mds)

¹³ La production actuelle, très fractionnée (65 usines existantes) couvre moins de 0,4 % de la consommation nationale. Elle repose sur des unités dans des zones touristiques isolées et des bases

Ce plan doit permettre d'**atteindre une capacité de production de 64 millions m³/j d'eau potable d'ici 2050** contre 0,8 million actuellement¹³ (x80). Chiffré à **134,2 Mds EGP** (7,25 Mds EUR), il sera décliné en **6 plans quinquennaux couvrant la période 2020-2050**. La première des six phases prévoit la **construction sur 5 ans (2020-2025) de 47 unités** ciblant une capacité de production de 2,44 millions de m³/jour pour 45,18 Mds EGP (2,4 Mds EUR). **19 usines seraient d'ores et déjà en construction** dans les gouvernorats prioritaires (Mer Rouge, Marsa Matrouh et Sinai).

... soutenus par les partenaires arabes et étudiés par les bailleurs internationaux

▪ **Les pays arabes, partenaires privilégiés pour la phase 1**

La première phase devrait notamment être financée par le **gouvernement égyptien** et par des **fonds souverains arabes**. Ainsi, un financement (1,1 Md USD) du **Kuwait Fund for Arab Development (KFAED)** permettra de développer de nouveaux projets dans le Sinai, dont cinq unités de dessalement dans le sud de la péninsule¹⁴ et une à Port-Saïd. Le **Fonds Souverain égyptien** devrait quant à lui contribuer à hauteur de 30 Mds EGP (1,62 Mds EUR) sur cette première phase.



militaires (*North Sinai, South Sinai, Red Sea, Matrouh, Ismailia, Suez*).

¹⁴ En septembre, le Président Al-Sissi a approuvé un prêt projet de la KFAED (4 unités de dessalement dans le Sud Sinai ; 49,3 MUSD).



Les autorités cherchent également à **attirer des financements privés**, en mettant en avant le **modèle Partenariats Public-Privé (PPP)**, à l'instar du contrat conclu entre **Orascom** et la filiale égyptienne de **Metito** (Emirats) à **El-Arich** (nord Sinaï). Les partenaires ont ainsi investi 97 M USD pour la première phase du projet (100 000m³/j) dont la livraison est attendue pour 2021. Pour les PPP, un **système de feed-in tariff** devrait être mis en place avec la *Holding Company for Water and Wastewater* (HCWW) qui a obtenu 3 Mds EGP (162 MEUR) de **garanties souveraines** sur d'éventuels défauts de paiement par les diverses compagnies des eaux (client final).

D'**autres acteurs** sont présents sur le secteur comme les Espagnols (AQUALIA) avec l'usine de New Alamein en contrat EPC (115 000m³/j), ou encore les Américains, qui ont octroyé **56 M USD** pour des projets dans le secteur de l'eau au nord du Sinaï.

▪ **Des bailleurs multilatéraux qui se positionnent sur la phase 2**

Si les bailleurs de fonds multilatéraux adoptent pour l'heure une **approche plus prudente**, la **BERD** a toutefois déjà acté son soutien au secteur. Par ailleurs, l'**Union Européenne** réalise actuellement une étude de pré-faisabilité sur la côte méditerranéenne. Pour autant, des **facteurs économiques** (coût de production élevé imputable pour moitié à la facture énergétique, frais de maintenance) **et environnementaux** (consommation d'énergies fossiles, rejet de saumure) questionnent la soutenabilité de la technologie. Les efforts engagés sur le plan de la rationalisation de la consommation d'eau seront sans conteste un prérequis pour

mobiliser davantage les bailleurs multilatéraux de même que le recours accru à des technologies vertes¹⁵.

L'essor du secteur sera étroitement lié au choix du modèle associé: la création d'une filière intégrée limitant les impacts environnementaux et ciblant au mieux les besoins semble cruciale pour assurer la soutenabilité des activités de dessalement. A ce stade, l'approche semble plus précipitée et le choix des technologies repose d'abord sur le principe du plus offrant en termes de coût. Plus largement, la politique menée en matière de dessalement devrait aller de pair avec une politique de gestion intelligente de la ressource en eau, les Egyptiens disposant notamment de marges conséquentes pour rationaliser leur consommation, en particulier dans le secteur agricole.



Rebecca PORTAIL

Attachée sectorielle
Infrastructures et Développement
durable
rebecca.portail@dgtresor.gouv.fr

Sylvia MALINBAUM

Cheffe du pôle Infrastructures et
Développement durable
sylvia.malinbaum@dgtresor.gouv.fr

¹⁵ La signature en mars 2020 d'un MoU avec la société saoudienne ACWA Power pour la réalisation d'une étude de

faisabilité pour des projets de dessalement alimentés en énergie renouvelable va dans ce sens.

ACTUALITE ECONOMIQUE

Première émission de *Green Bonds* de la région Afrique du Nord-Moyen Orient réussie pour l'Égypte



Attendue depuis quelques années et officiellement annoncée le 21 février dernier, avant que la crise sanitaire ne touche à son tour l'Égypte, la première émission souveraine d'obligations vertes (« green bonds ») de la région Afrique du Nord-Moyen Orient vient d'être réalisée. Elle a permis à l'Égypte de lever 750M\$, destinés au financement de projets environnementaux sélectionnés par les autorités dans le secteur des transports, des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique ou de l'assainissement (total estimé à 1,9 Mds\$). Mais elle permet surtout à l'Égypte de poursuivre sa stratégie de diversification du profil de sa dette publique, en élargissant sa base de créanciers, améliorant ainsi ses conditions d'emprunts sur les marchés financiers (taux d'intérêts, maturités). Premier arrangeur d'obligations vertes au monde, CA-CIB, a joué le rôle d'arrangeur et de teneur de livre, aux côtés de trois autres banques internationales.

Régulièrement annoncée depuis 2018 puis retardée par la crise sanitaire, la première obligation souveraine verte de l'Égypte a été réalisée avec succès

- **Quatre banques internationales, dont CA-CIB, ont été mandatées pour structurer l'opération**

¹⁶ Crédit Agricole – Corporate and Investment Banking est actionnaire à 13% de Crédit Agricole Egypt, contre 47% pour Crédit Agricole SA.

Les établissements mandatés le 21 février dernier pour procéder à l'opération ont été choisis parmi 17 candidats : il s'agissait de Deutsche Bank, Citi Bank, HSBC et **CA-CIB**¹⁶. Dans son rôle d'arrangeur et de teneur de livre, l'expertise de ce dernier a été déterminante dans la structuration de l'opération. **La banque française renforce ainsi sa position de premier arrangeur d'obligation verte au monde priorités stratégique du groupe en Égypte.**

- **Malgré le report provoqué par la crise sanitaire globale, le succès de l'émission ne s'est pas démenti**

Alors qu'on évoquait un montant initial de 500M\$, ce sont finalement **750M\$ qui ont été levés par le ministère des Finances** au terme de cette opération, au taux moyen de 5,25% (contre 5,5% espérés par les autorités) pour une maturité de 5 ans. **L'offre aurait été cinq fois sursouscrite par la demande du marché** (autour de 3,7Mds\$), le vice-ministre des Finances évoquant une centaine d'investisseurs différents venus notamment d'Asie, d'Europe et des Etats-Unis, dont 17 intervenant pour la première fois dans la région.

« Faire d'une pierre deux coups » : appuyer le développement de la finance verte en Égypte tout en poursuivant la stratégie de diversification de la dette publique

- **Signaler aux marchés que l'Égypte est prête à prendre en marche le train de la finance « verte »**

A la différence d'une obligation traditionnelle, une obligation « verte » implique **l'engagement de l'emprunteur à utiliser ces fonds pour le financement de projets environnementaux** : dans le cas de l'Égypte, les autorités ont mis en place ces

derniers mois un comité interministériel pour identifier et sélectionner lesdits projets. Ceux retenus ont été **certifiés conformes aux standards internationaux** dans les domaines des transports, des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de l'assainissement, mais également dans le cadre de la construction des « nouvelles villes » de 4^e génération (14 officiellement en chantier), pour un total de 1,9 Mds\$. Deuxième particularité des *green bonds*, **l'usage de ces fonds et l'avancée des projets financés devront faire l'objet de rapports de suivi sur une base annuelle**. Le respect de ces exigences permettra aux investisseurs de juger la crédibilité de l'engagement environnemental de l'Egypte à moyen terme. Une opération non-souveraine d'obligations « vertes » est d'ores et déjà annoncée par la CIB, première banque commerciale privée du pays, pour le mois d'octobre.

[Lien : « Sustainable Banking » chez CA-CIB](#)



Poursuivre la stratégie de diversification de sa dette publique

Première opération souveraine de ce type dans la région ANMO, cette émission de *green bonds* ne répond **pas tant à un besoin de court terme de financement en devises**¹⁷ (que les autorités égyptiennes annoncent couvert pour l'exercice fiscal en cours) qu'à une volonté stratégique d'**améliorer à moyen terme la composition et la qualité de sa dette publique externe**. L'objectif du gouvernement est ainsi d'**élargir la base des financeurs** de la dette publique égyptienne – dans le cas présent en attirant des nouveaux acteurs se consacrant spécifiquement à la finance environnementale – afin de tirer les taux d'intérêts vers le bas, tout en diversifiant les modes de financement en vue d'**étendre la maturité moyenne de ses créances** (objectif de 52% d'emprunts à long terme d'ici à juin 2022). De ce point de vue, l'émission de *green bonds* est un succès, et pourrait laisser très prochainement la place à la première émission d'obligations islamiques de l'Etat égyptien, dits *sukuks*.

Louis SELLIER

Attaché économique

louis.sellier@dgtresor.gouv.fr

¹⁷ L'Egypte a levé 5Mds\$ en mai dernier lors de la plus importante émission d'*eurobonds* de son histoire, en plus des 8Mds\$ déjà assurés par les deux programmes

d'assistance FMI, et des près de 10 Mds\$ de capitaux étrangers revenus sur le marché égyptien depuis juin, après la fuite enregistrée entre février et mai (-20 Mds\$).

ACTUALITE JURIDIQUE

Loi n°152 de l'année 2020 relative au développement des micro, petites et moyennes entreprises



[Site internet du cabinet Gide](#)

Depuis un certain temps, les micro, petites et moyennes entreprises ("MPME") sont identifiées par tous les acteurs du monde des affaires comme étant le noyau dur de l'économie moderne. Elles promeuvent la diversification des secteurs économiques et sont un composant vital de tout marché sain et équilibré ainsi qu'une source essentielle de création d'emploi. Grâce aux MPME, le taux de chômage a été considérablement réduit dans beaucoup de pays du monde entier.

Toutefois, malgré l'importance incontestable de la place des MPME dans toute économie, ces dernières rencontrent beaucoup de difficultés notamment pour obtenir des financements à cause des risques financiers qu'elles impliquent pour les prêteurs. De manière générale, elles sont victimes des contraintes majeures, voir souvent insurmontables, faute d'un cadre juridique complet et des institutions dédiées ayant pour objet exclusif d'assurer leur développement et leur donner accès à toutes les ressources et informations requises pour l'exploitation de leurs activités.

C'est dans une perspective d'accroissement du rôle des MPME dans l'économie nationale égyptienne et de remédiation à leurs problèmes récurrents que le législateur égyptien a promulgué la loi n°152 de l'année 2020 relative au développement des MPME (la "**Loi MPME**"), une loi qui s'inscrit dans la continuité d'une série de lois et réglementations récentes qui renforçaient petit à petit la place des MPME en Égypte et remplace la loi n°141 de l'année 2004 relative au développement des "petits établissements" ("**Ancienne Loi**") en dépassant radicalement le champs très limité de l'Ancienne Loi.

Contrairement au critère de nombre d'employés globalement retenu en Europe et aux USA, **la Loi**

MPME se base sur un critère financier pour définir les MPME. A titre préliminaire, les acteurs concernés par la Loi MPME sont les suivants :

- **les moyennes entreprises** définies comme (i) tout projet ou entreprise dont le chiffre d'affaires annuel est entre 50M EGP et 200M EGP, (ii) tout nouveau projet ou entreprise industriel dont le capital libéré ou investi est entre 5M EGP et 15M EGP ou (iii) tout nouveau projet ou entreprise non-industriel dont le capital libéré ou investi est entre 3M EGP et 5M EGP ;
- **les petites entreprises** définies comme (i) tout projet ou entreprise dont le chiffre d'affaires annuel est entre 1M EGP et 50M EGP, (ii) tout nouveau projet ou entreprise industriel dont le capital libéré ou investi est entre 50 mille EGP et 5M EGP ou (iii) tout nouveau projet ou entreprise non-industriel dont le capital libéré ou investi est entre 50 mille EGP et 3M EGP ;
- **les microentreprises** définies comme (i) tout projet ou entreprise dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1 millions EGP ou (ii) tout nouveau projet dont le capital libéré ou investi est inférieur à 50 mille EGP ; et
- **les projets entrepreneuriaux** définies comme tout projet ou entreprise caractérisé par l'innovation ou la création et existant depuis plus de sept ans.

Inspiré des définitions des MPME prévues par le circulaire du 5 mars 2017 de la Banque Centrale Égyptienne et longuement contestées par le Ministère des Finances, la Loi MPME apporte des modifications aux définitions prévues par l'Ancienne Loi qui se limitaient (i) aux "petits établissements", définis comme tout entreprise ou établissement dont le capital social est entre 50 mille EGP et 1M EGP et le nombre d'employés ne dépasse pas 50 employés et (ii) aux "micros établissements", définis comme tout entreprise ou établissement dont le capital social est inférieur à 50 mille EGP, et ce sans faire apparaître ni les moyennes entreprises ni les projets entrepreneuriaux.

Au-delà du soutien des MPME existantes, **la Loi MPME cherche également à régulariser la situation de tout projet économique informel** de taille moyenne, petite ou micro qui exerce une activité sans obtenir le permis de construire ou d'exploitation ou toute autre autorisation requise pour l'exercice de cette activité ("PEI") en lui offrant la **possibilité d'obtenir un permis temporaire** sous réserve qu'il le demande dans un délai d'un an à compter de la promulgation des décrets d'application relatives à la Loi MPME. Ce permis temporaire implique notamment la suspension de certaines poursuites qui auraient pu être engagées contre un PEI en raison de sa situation irrégulière et ce jusqu'à l'accomplissement de la procédure de formalisation de son activité.

En vue de faciliter le financement et sécuriser les droits des prêteurs, la Loi MPME instaure un **processus d'allocation de terrain ou immeuble** par la personne publique ayant juridiction au profit des MPME. Il s'agit d'une allocation temporaire sous forme de vente, de cession de droits d'usufruit, de licence des droits d'usufruit, de bail ou de bail avec option d'achat avec l'enregistrement de l'actif concerné au nom de la banque ou l'institution financière ayant financé l'opération pour lui garantir le remboursement du financement. L'allocation ne devient définitive qu'après le remboursement intégral de toutes sommes dues et en l'absence de remboursement dans le délai imparti, le prêteur pourra s'approprier définitivement l'actif qu'il a financé.

Le soutien des MPME se matérialise également par **une série d'incitations** prévues par la Loi MPME. En matière fiscale, il s'agit notamment de les exempter de certaines taxes, des droits d'enregistrement et des frais d'immatriculation et de financement, ainsi que de leur faire bénéficier des taux avantageux s'agissant de droits de douane applicables aux machines et équipements. En matière non-fiscale, le législateur précise un certain nombre d'incitations comme par exemple une flexibilité quant à l'échéancier de remboursement des coûts des services publics avec une exonération totale ou partielle des intérêts de retard y afférents, la prise en charge par l'état des coûts de formations techniques du personnel et des frais de participation à des expositions, l'exonération des frais d'inscription de brevets, l'exemption de consentir des garanties pour les besoins de l'obtention de terrain ou immeuble ainsi que d'autres incitations financières.

Dans un but d'assurer la mise en œuvre et efficacité de la nouvelle réglementation, la Loi MPME met en place un organe dédié ("Autorité MPME") ayant comme objectif de **développer et financer les MPME** et lui confère un rôle (i) de conseil sur les aspects juridiques relatifs à l'application des stipulations de la Loi MPME et (ii) de facilitateur de toutes les procédures prévues par ladite loi notamment dans le cadre de la délivrance des permis, l'émission des permis temporaires pour les PEI et l'allocation de terrain.

Pour aller jusqu'au bout de l'exercice, la Loi MPME ne se limite pas uniquement au soutien des MPME mais aussi des entités qui jouent un rôle primordial dans leur vie comme les **accélérateurs et incubateurs**. Ceux-ci peuvent désormais profiter à la fois de certaines des mesures incitatives visées ci-dessus et des incitations financières qui peuvent être accordées par l'Autorité MPME au profit des fonds d'investissement et des sociétés de financement sous réserve que le projet ou entreprise qu'ils financent remplisse certaines conditions définies par la loi.

Sans doute, la mise en place par la Loi MPME d'un cadre juridique aussi développé pour les MPME est une initiative impatientement attendue par la communauté d'investissement et représente une étape indispensable pour l'économie nationale. Il convient maintenant d'attendre **les décrets d'application** pour mieux évaluer l'aboutissement espéré par cette loi.

Faten ANIS

Gide Loyrette Nouel

Le Caire

faten.anis@gide.com

GIDE

GIDE LOYRETTE NOUËL

BREVES ET INDICATEURS ECONOMIQUES

Brèves

- **Inflation** : Calculée en glissement annuel, **l'inflation urbaine s'établissait à 3,4% fin août** contre 4,2% à la fin du mois de juillet. Calculée en moyenne sur les huit premiers mois de l'année calendaire, elle a été ramenée de 11,7% en 2019 à 5,2% en 2020.
- Selon les estimations du gouverneur de la Banque Centrale, le taux d'inflation globale pourrait atteindre 6,2% en moyenne au cours du quatrième trimestre de l'année 2020.
- **Production industrielle** : Le **Purchasing Managers' Index (PMI)**, qui mesure les performances du secteur manufacturier, **s'est établi à 49,4 au mois d'août** (contre 49,6 en juillet). Principalement impacté par les **réductions d'emplois**, l'indice signale ainsi une **contraction de l'activité pour le treizième mois consécutif** et n'a dépassé la barre des 50 points qu'à trois reprises durant ces deux dernières années. En moyenne, il a été ramené de 49,3 sur les huit premiers mois de l'année 2019 à 43,9 sur les huit premiers mois de l'année 2020.
- Selon l'agence nationale des statistiques CAPMAS, **l'indice de production manufacturière et extractive (hors hydrocarbures)** a été ramené de 116 points à 97 points entre juillet 2019 et juillet 2020, soit **une baisse de 16% en glissement annuel**. Calculé en moyenne sur les sept premiers mois de l'année, il est ramené de 118 points à 104 points, soit une baisse de 12% en g.a. (base 100 en 2012/2013).
- **Commerce extérieur** : Selon l'agence nationale des statistiques CAPMAS, **le déficit commercial de l'Egypte a été ramené de 4,73 Mds USD en juillet 2019 à 2,28 Mds USD en juillet 2020, soit une baisse de 52%**. La valeur des importations a été ramenée de 7,26 Mds USD à 4,43 Mds USD, soit une baisse de 39%. Tirée en particulier par la chute des ventes de pétrole brut (-44%) et raffiné (-71%), de vêtements (-23%) et d'engrais chimiques (-4%), la valeur des exportations a été ramenée de 2,53 Mds USD à 2,15 Mds USD, soit une baisse de 15%.
- **Canal de Suez** : Selon l'Autorité du Canal de Suez, **les recettes dégagées par l'exploitation du canal se sont établies à 440,1M\$ en juillet 2020** (-11,5% en g.a.) et 467,8M\$ en août 2020 (-8,3% en g.a.). Calculés sur les huit premiers mois de l'année civile, les revenus ont été ramenés de 3,85 Mds\$ en 2019 à 3,67 Mds\$ en 2020, soit une baisse de 4,8%.
- **Tourisme** : Selon les prévisions de l'agence Colliers International, **les taux d'occupation des hôtels** au Caire, Alexandrie, Hurghada et Sharm El Sheikh s'établiraient respectivement à 41% (en baisse de 47% en g.a.), 43% (-46%), 31% (-53%) et 28% (-51%) au terme de l'année 2020, puis à **65%, 62%, 48% et 43% respectivement pour l'année 2021**.
- **Transferts de fonds** : Selon l'agence de presse officielle MENA, citant la Banque Centrale égyptienne, **le montant des transferts d'épargne des travailleurs émigrés** serait passé de 2,6 Mds USD en juillet 2019 à 2,9 Mds USD en juillet 2020, soit **une hausse de 11% en g.a.** Calculés sur les sept premiers mois de l'année, ils seraient ainsi passés de 15,7 Mds USD en 2019 à 17 Mds USD en 2020, soit une hausse de 8% en g.a.
- **Flux financiers** : Selon la banque Goldman-Sachs, **le montant des flux de capitaux étrangers** (investissements de portefeuille) entrés en Egypte **ces trois derniers mois aurait atteint 10 Mds USD**, soit la moitié des 20 Mds USD de flux sortants enregistrés entre mars et juin 2020. Fort d'un taux d'intérêt réel évalué à 6,5% - l'un des plus élevés au monde actuellement - la banque estime qu'une baisse des taux directeurs de la CBE attendue à moyen-terme ne devrait pas avoir d'impact négatif sur l'attractivité du marché égyptien pour les **activités de carry trade** en particulier. L'importance de ces flux, couplée à un redressement anticipé des revenus issus du tourisme et des transferts des travailleurs expatriés, devrait permettre à **la livre égyptienne de soutenir son cours face au dollar d'ici à la fin de l'année**.
- **Marchés boursiers** : **L'indice EGX30** (qui regroupe les 30 capitalisations les plus importantes de la Bourse du Caire) a clôturé ce jeudi 1er octobre à 11 051 points, en hausse de 1,3% au terme de la semaine écoulée. **L'indice a perdu 3,3% au mois de septembre et 21,3% depuis le début de l'année 2020, soit la baisse la plus importante enregistrée sur l'ensemble des places boursières de la région. Il enregistre néanmoins une hausse de 2% sur le troisième trimestre 2020**, alors que sa capitalisation a progressé de 29 Mds LE (à 619 Mds LE) sur la même période.
- Les autorités ont annoncé la création pour le premier semestre 2021 d'un **marché boursier aux denrées alimentaires** qui permettra d'échanger dans un

premier temps du blé, de l'huile, du sucre et du riz, soit les quatre produits dont les prix étaient traditionnellement administrés par le système public de subventions alimentaires (SSA). Cette mesure s'inscrit dans une réforme plus large de libéralisation de la filière d'approvisionnement sur laquelle repose le SSA, en transférant le bénéfice de la subvention des producteurs et distributeurs aux seuls consommateurs par un mécanisme de transferts en espèces.

- **Politique monétaire : la Banque centrale a abaissé son taux directeur de 50 points de base**, le comité de politique monétaire estimant que la décélération de l'inflation lui donnait de la marge pour prendre cette mesure, inattendue, de soutien à l'économie. **Le taux de rémunération des dépôts tombe ainsi à 8,75% et le taux d'intérêt de ses prêts à 9,75%**. Il s'agit de la première baisse depuis le mois de mars.
- **Le montant des avoirs extérieurs nets détenus par la Banque Centrale** a été ramené de 45 mds\$ (soit 7,6 mois d'importations de biens et services) fin août 2019 à **38,4 mds\$ (soit 7,6 mois d'importations de biens et services) à la fin du mois d'août 2020**. Il avait diminué de 9,5 mds\$ entre février (45,5 mds\$) et mai (36 mds\$).
- **Dettes publiques** : Selon la Banque Centrale, **la dette extérieure du pays est passée de 106,2 Mds USD (soit 35,1% du PIB) à la fin du premier trimestre 2019 à 111,3 Mds USD (soit 31,7% du PIB) à la fin du premier trimestre 2020**. Elle a connu sa première diminution en glissement trimestriel (-1,2%) depuis de nombreuses années (112,7 Mds USD soit 33,5% du PIB fin décembre 2019). **Plus de 90% du montant de cette dette est considérée de long terme**. Elle relève pour 54% du gouvernement (60,4 Mds USD), pour 25% de la Banque Centrale (27,8 Mds USD), pour 7% du secteur bancaire (8,3 Mds USD) et pour plus de 13% du reste du secteur privé (14,9 Mds USD).
- **L'encours des Bons du Trésor détenus par les investisseurs étrangers a augmenté pour le 2e mois consécutif** : il est passé de 122 Mds LE (7,7 Mds\$) à 172 Mds LE (10,8 Mds\$) entre juin et juillet 2020, après être tombé à 111 Mds LE (7 Mds\$) en mai. Il s'établissait à 311 Mds LE en février 2020, soit 20% de l'encours total, contre 11% actuellement.
- **Le Ministère des Finances a réalisé ce 29 septembre une émission de green bonds pour un montant de 750M\$, assortis d'une maturité de 5 ans**. L'opération s'est conclue à un taux d'intérêt moyen de 5,25%, inférieur de 50 bp à la cible initiale des autorités. L'offre du marché aurait été près de 4 fois supérieure au montant demandé. **C'est la première opération souveraine de ce type réalisée dans la région Afrique du Nord et Moyen-Orient**, pour laquelle Crédit Agricole Egypt a joué le rôle d'arrangeur (aux côtés d'HSBC) et de teneur de livre. Elle servira à financer des projets à dimension environnementale dans des secteurs tels que les transports, les énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique.
- **L'émission de Bons du Trésor** opérée ce 15 septembre a permis au Ministère des Finances de lever **31,4 Mds EGP**, soit 84% du montant mis en adjudication malgré une **offre du marché supérieure à la demande** (2,2 fois en moyenne). L'Égypte a ainsi levé 5,6 Mds EGP à 3 mois à un taux moyen de **13,431%** (contre 13,521% le mois dernier) ; 5,3 Mds EGP à 6 mois à un taux de 13,582% (contre 13,676%) ; 10 Mds EGP à 9 mois à un taux de 13,587% (contre 13,838%) et 10,5 Mds EGP à un an à un taux de **13,652%** (contre 13,816%).
- Le Ministère des Finances a souscrit à **un prêt de 2 Mds USD auprès de plusieurs banques régionales et internationales** et coordonné par deux établissements émiriens, Emirates NBD et First Abu Dhabi Bank. Le prêt, divisé en deux tranches - une conventionnelle de 1,5 Mds USD et une dite « islamique » de 500 M USD – à une maturité d'un an au terme de laquelle il sera remboursé en un seul versement.
- La **New Urban Communities Authority**, autorité publique en charge du développement des villes nouvelles, **a obtenu un prêt de 50 Mds LE** (environ 3,2 Mds USD) de la part de quatre banques commerciales égyptiennes, à un taux de 2,5%, divisé en trois tranches assorties de maturités différentes (non-communicuées).
- **Secteur bancaire** : D'après la Banque Centrale, **le bénéfice net dégagé par les banques commerciales est passé de 62,5 Mds EGP au premier semestre 2019 à 50 Mds EGP au premier semestre 2020, soit une baisse de 20%**. Les cinq premières banques du pays (sur 38) ont concentré 71% de l'ensemble des bénéfices du secteur (35,6 Mds EGP). Cette baisse serait principalement due aux provisions effectuées face au risque accru de défauts de paiements induit par la crise sanitaire.
- D'après la Banque Centrale, **le ratio de solvabilité des banques commerciales est passé de 16,9% en juin 2019 à 20,1% en juin 2020** tandis que **le taux des créances douteuses a été ramené de 4,2% des prêts bruts (provisionnées à 97,8%) à 3,9% des prêts bruts (provisionnées à 97,2%)**. Quant à la **rentabilité**, celle des **actifs** est passée de 1,4% à **1,8%** et celles des **fonds propres** de 19,2% à **23,4%** dans le même temps.
- Selon l'agence de notation S&P Global Ratings, **le ratio de créances douteuses du secteur bancaire égyptien pourrait passer de 4,2% des prêts bruts en juin 2019 à 7,1% des prêts bruts en juin 2021** en raison du risque

de crédit induit par l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'activité économique.

- L'encours des **dépôts en devises étrangères détenus par le secteur bancaire** a été ramené de 708,6 Mds LE (44,9 Mds USD) en juillet 2019 à **657,2 Mds LE** (41,7 Mds USD) en juillet 2020, **soit une baisse légèrement supérieur à 7%**. Il enregistre par ailleurs une baisse en glissement mensuel (-1,4%) pour la première fois depuis mars 2020.
- **La National Bank of Egypt et la Banque Misr** – les deux premières banques commerciales publiques du pays – **ont cessé de commercialiser les certificats d'épargne à un taux d'intérêt de 15%** proposés depuis la fin du mois de mars. Ces certificats d'une maturité d'un an avaient pour but de contenir les tentations de « dollarisation » des dépôts après la baisse de 300bp opérée par la Banque Centrale sur ses taux directeurs et suite à la crise du Covid-19. En l'espace de six mois, ces certificats ont attiré 383 Mds LE (24 Mds USD).
- **L'agence Fitch Ratings a levé la « surveillance négative » appliquée à la National Bank of Egypt** (première banque commerciale du pays, détenue à 100% par l'Etat égyptien) en ce qui concerne sa notation de viabilité, en raison d'une diminution des risques pesant sur ses liquidités en devises notamment. Elle a par ailleurs confirmé sa note de défaut émetteur à long-terme à B+ accompagnée d'une perspective stable.
- **La nouvelle loi sur le secteur bancaire et la Banque Centrale a été ratifiée** par le Président de la République. Ce texte, en discussion depuis 2017, doit notamment accorder **plus de pouvoir de régulation à la Banque Centrale**, instaurer une taxe de 1% sur les profits des banques (sauf sur les prêts PME et les services digitaux), et de nouveaux critères prudentiels en termes de capitalisation.
- **Transports : L'Autorité Nationale des Tunnels et RATP Dev ont signé ce 1er septembre un contrat de près d'1 Md € pour l'exploitation et la maintenance de la ligne 3 du métro du Caire** pour les quinze prochaines années. C'est la première fois que l'exploitation d'une ligne du métro cairote est confiée à une entreprise étrangère.
- **Hydrocarbures : La société italienne ENI**, associée à BP sur ce bloc off-shore d'exploration, **vient d'annoncer la découverte d'un nouveau gisement de gaz** au large du Delta du Nil, dont les réserves potentielles ont été estimées à environ 110 bcm. Le consortium réunissant ENI, BP et Total avait déjà annoncé fin juillet la découverte d'un gisement similaire sur la concession de North El Hammad (sans évoquer de capacité potentielle). A titre de comparaison, le gisement géant Zohr découvert en 2015 possède une capacité de 850 bcm.
- **Prévisions : Selon les prévisions de la banque Barclays, le taux de croissance de l'Egypte serait ramené de 3,5% du PIB en 2019/2020 à 2,8% du PIB en 2020/2021**, tandis que le déficit budgétaire passerait de 7,8% à 8,9%, la dette publique de 85% à 85,6% et le déficit courant de 3,9% à 4,2%.
- **Marché du travail :** Selon une étude publiée récemment par l'*Economic Research Forum*, **le nombre de personnes faisant leur entrée sur le marché du travail chaque année passera de 575 000 entre 2020 et 2025 à 800 000 entre 2030 et 2035**. Cela correspond à une progression annuelle moyenne du taux d'emploi (nombre d'actifs « employés » sur population active totale) de 2,7%. En juin 2020, la population active comprenait officiellement 26,68M de personnes.
- **Crise sanitaire et sociale :** La BERD a publié les résultats d'une enquête réalisée auprès de ménages relatif à **l'impact de la crise sanitaire** dans les pays où elle opère: en Egypte, 17% des ménages interrogés ont vu un de leurs membres abandonner l'université, **23% ont subi la perte d'un emploi**, 24% ont été contraint de demander l'assistance financière d'un proche, **32% indiquent avoir réduit leur consommation alimentaire** et 34% ont renoncé à des consultations médicales. Dans chaque cas, le ratio est le plus élevé parmi l'ensemble des pays couverts. Dans le même temps, l'Egypte serait le seul pays à connaître un taux de croissance positif au terme de l'année 2020, à 2% (contre 5,7% en 2019, et 5% en 2021) selon les prévisions de la banque.
- **Covid-19 : Les rassemblements collectifs** tels que les mariages, funérailles, expositions, conférences et certaines activités ludiques et sportives, interdites depuis le mois de mars, **sont de nouveau autorisés à se tenir**, y compris dans les établissements hôteliers répondant aux normes sanitaires en vigueur (50% de capacités ou 150 personnes maximum en intérieur). Par ailleurs, le Ministère de l'Aviation Civile a annoncé **l'extension de 72h à 96h du délai maximal attendu pour les résultats des tests PCR** obligatoires à l'entrée du territoire égyptien, en provenance de certains aéroports (dont Paris, Londres et Francfort).
- **Les autorités ont annoncé la prolongation jusqu'à la fin de l'année de plusieurs mesures de soutien économique** introduites en avril 2020 parmi lesquelles l'allocation mensuelle de 500 LE accordée à certains travailleurs irréguliers, le report du paiement de certaines charges (énergie, emprunts bancaires) et prélèvements fiscaux (taxe immobilière) pour les établissements touristiques, l'exonération de visa pour

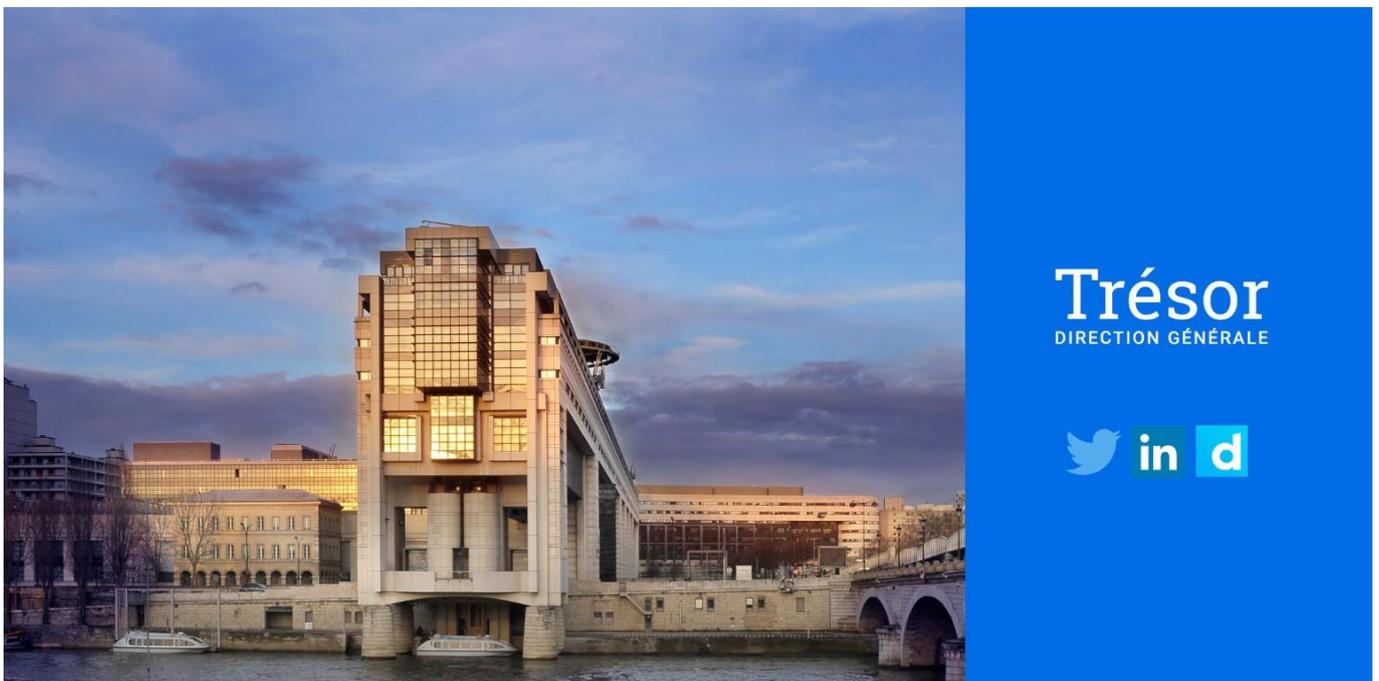
les touristes arrivant à Sharm el Sheikh, Hurghada, Marsa Alam, Louxor et Assouan, et les subventions versées aux compagnies aériennes opérant des vols charters à destination des stations balnéaires de la Mer Rouge.

Face aux surplus de production (notamment de masques chirurgicaux) et aux demandes des fabricants locaux, **l'embargo de six mois appliqué aux exportations de matériels médicaux, arrivé à expiration ce 18 septembre, n'a pas été renouvelé.**

Indicateurs

Indicateurs trimestriels		Janv-Mars 2019	Avril-Juin 2019	Juil.-Sept. 2019	Oct-Déc 2019	Jan.-Mars 2020
Taux de croissance réel du PIB (y/y) <i>aux prix du marché</i>		5,6	5,7	5,6	5,6	5
Comptes externes <i>en Mds USD</i>	Solde commercial	-10,5	-8,3	-8,8	-9,9	-9,4
	<i>dont hydrocarbures</i>	-0,5	0,3	-0,6	-0,1	0
	Balance des services	2,5	3,3	4	2,2	2,1
	<i>Revenus du tourisme</i>	2,8	3,2	4,2	3,1	2,3
	<i>Revenus du canal de Suez</i>	1,3	1,5	1,5	1,5	1,4
	Transferts privés (nets)	6,2	6,9	6,6	6,9	7,9
	Compte courant	-4,5	-1,1	-1,4	-3,2	-2,8
	Compte de capital et financier	6,5	1,2	0,7	4,6	-1,1
	<i>dont flux nets d'IDE</i>	2,3	1,7	2,4	2,6	1
	<i>dont flux nets d'inv. de portefeuille</i>	6,9	3,2	-2	2,3	-8,2
Balance des paiements	1,4	0,2	0,2	0,2	-5,5	
Indicateurs mensuels 2020		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Inflation (y/y) en %	IPC urbain	5,9	4,7	5,6	4,2	3,4
	Inflation sous-jacente	2,5	1,5	1	0,7	0,8
Taux d'intérêts (corridor BCE) en %	Taux de rémunération des dépôts	9,25	9,25	9,25	9,25	9,25
	Taux de refinancement	10,25	10,25	10,25	10,25	10,25
Taux de change <i>moyenne mensuelle, cours médian</i>	LE pour 1EUR	17,14	17,22	18,19	18,26	18,84
	LE pour 1USD	15,76	15,79	16,16	15,99	15,93
Réserves officielles (en Mds USD) <i>à la fin du mois</i>		37	36	38,2	38,3	38,4

Notation de la dette souveraine <i>Note, perspective et date</i>	Standard & Poor's	B	stable	17/04/2020
	Fitch	B+	stable	27/07/2020
	Moody's	B2	stable	14/04/2020



Trésor
DIRECTION GÉNÉRALE



Auteur : Service Économique du Caire

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique du Caire (adresser les demandes à isabelle.rose@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email : louis.sellier@dgtresor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.